

Résolution

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Neuchâtel Sud

Titre de la résolution

Proclamation de l'Etat d'urgence climatique

Auteur-e-s de la résolution

Ariane Geiser, Ana Canosa, Emilie Markhoff, Christine Ledermann, Jean-Marc Ledermann, Gérard Perrin, Werner Kaenzig et Stéphane Franco

Destinataire-s de la résolution

Conseil communal

Date et lieu

Neuchâtel, le 14 février 2024

Commentaires

Il y a le feu au lac ! Nous sommes dans une situation dramatique. Les rapports du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) nous alertent depuis de nombreuses années sur l'urgence à réduire les émissions de CO2 afin d'éviter de dépasser un réchauffement de 1,5 degrés et les risques climatiques qui y sont associés.

La protection de notre environnement doit être une priorité absolue et la ville de Neuchâtel doit décréter l'état d'urgence climatique.

Plusieurs villes suisses ont déjà décrété l'état d'urgence climatique.

Texte de la résolution

La ville de Neuchâtel déclare l'état d'urgence climatique.

Une telle annonce vise à montrer que la ville prend des mesures et actions rapides afin de réduire son empreinte carbone et favoriser la biodiversité. Elle mettra en place une stratégie globale de transition écologique. Cette annonce vise également à sensibiliser la population et invite à des pratiques individuelles responsables.

L'exécutif communal déclare une urgence climatique et environnementale en réponse au large consensus de la communauté scientifique appelant à une action urgente pour sauvegarder l'environnement, la santé et la sécurité des citoyens.

Dans un contexte de grands risques économiques et sociaux dus aux impacts du changement climatique, la ville a un devoir d'exemplarité dans son engagement.

Annexe(s) éventuelle(s)